



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 23 novembre 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUVÉAU, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Frédéric PETITTA), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Eléonore MORENO (pouvoir à Karla AREL), Laurence MOLINARI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Norman PANTER (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Brigitte JAUNET) Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Yassin LAMOUI (pouvoir à Mme Rolly), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absent Excusé :

Thierry BESSE

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 23
représentés : 15
absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

Délibération n°23-139

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par Clotilde MARIN

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Attaché Hors Classe	0	+1		1
Attaché	12	+1		13
Ingénieur	3	+1		4
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	6	+1		7
Aide-soignant de classe supérieure	2	+1		3
Agent de maîtrise principal	16	+2		18
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	71	+12		83
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	43	+2		45
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	52	+2		54
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	16	+6		22
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	20	+3		23
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	+1		2
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	15	+3		18
Brigadier-chef principal	2	+1		3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 17h00	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 8h00	1	+1		2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 5h00	1	+3		4
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TNC 12h00	0	+2		2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe temps complet	4	+1		5
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC 12h30	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TNC 4h00	1	+1		2

ajouté sur le site de la ville le : 8 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20231204-23-139-A1
Date de télétransmission : 04/12/2023
Date de réception préfecture : 04/12/2023